

## FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **SOmniGard Component B**  
 Code de produit: 81367  
 Numéro de fiche signalétique du fabricant: 81367

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Sto Corp.  
 Adresse: 6175 Riverside Drive, SW  
 Atlanta, Georgia 30331  
 Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: AVERTISSEMENT.

Classe GHS: Irritation oculaire. Catégorie 2..  
 Irritation cutanée. Catégorie 2..

Mention de danger: Provoque des irritations oculaires graves  
 Provoque des irritations cutanées

Conseils de prudence: Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.  
 Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.  
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.  
 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.  
 Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).  
 Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Peut causer des lésions graves aux yeux.

Peau: Peut causer une irritation cutanée.

Inhalation: Nocif par inhalation.  
 Risque de provoquer une grave irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion: Peut causer une irritation. Une ingestion en grande quantité peut causer des lésions.

Aggravation des conditions préexistantes: Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

### SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane	2530-83-8	60 - 100 par poids	219-784-2
Non hazardous	Aucunes Données.	1 - 5 par poids	

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

### Description des mesures nécessaires:

<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact cutané:</b>	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
<b>Inhalation:</b>	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

<b>Agent extincteur approprié:</b>	Extincteur chimique sec, mousse et dioxyde de carbone. Ne pas utiliser d'eau.
<b>Agent extincteur non approprié:</b>	eau

### Dangers spécifiques des produits chimiques:

<b>Sous-produits de combustion dangereux:</b>	Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres substances organiques peuvent se former.
<b>Risques d'incendie peu communs:</b>	Le matériau réagira avec l'eau et peut produire un gaz inflammable et/ou toxique.

### Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

<b>Équipement protecteur:</b>	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
-------------------------------	--

### **Cotes NFPA:**

Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	1
Autre selon NFPA:	W



## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

<b>Précautions personnelles:</b>	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8. Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
----------------------------------	---

### Précautions environnementales:

<b>Précautions environnementales:</b>	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
---------------------------------------	--

### Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

<b>Méthodes d'endiguement:</b>	Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions de manutention sécuritaire:

<b>Manutention:</b>	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
<b>Habitudes d'hygiène:</b>	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.
<b>Procédures pour manipulations spéciales:</b>	Matériau devenant alcalin après un mélange avec de l'eau. Faire preuve de prudence et porter les équipements de protection appropriés.

### Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

<b>Entreposage:</b>	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
---------------------	---

#### Usages finaux spécifiques:

**Habitudes de travail:** De bonnes pratiques de laboratoire doivent être appliquées lors de toute manipulation de produits chimiques.  
Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

## SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

#### DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

##### Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

**Mesures d'ingénierie:** Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Autrement, utiliser les dispositifs appropriés de sécurité intégrée (espaces clos de procédé, système de ventilation locale et autres moyens techniques, notamment une enceinte de biosécurité ou une hotte d'aspiration biologique) pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

##### Mesures de protection individuelle:

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

**Description de la protection cutanée:** Il est recommandé de porter un sarrau, un tablier ou un autre vêtement jetable de protection.

**Protection des mains:** Utiliser des gants imperméables. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile.

**Protection des voies respiratoires:** Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

**Autre équipement de protection:** Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette matière.

**Habitudes d'hygiène:** Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

##### **Pictogrammes PPE:**



**Remarques :** Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

**Apparence de l'état physique:** Liquide.  
**Couleur:** translucide  
**Odeur:** Non signalé.  
**Point d'ébullition:** 120 deg C @ 2 mmHg  
**Point de fusion:** Indéterminée.  
**Gravité spécifique:** Indéterminée.  
**Solubilité:** Réagit avec l'eau.  
**Densité de vapeur:** Indéterminée.  
**Pression de vapeur:** Indéterminée.  
**Pourcentage volatil:** Indéterminée.  
**Point D'Évaporation:** Indéterminée.  
**pH:** Indéterminée.  
**Point d'éclair:** Indéterminée.  
**Méthode de point d'éclair :** Aucune donnée disponible.  
**Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:** Aucune donnée disponible.  
**Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:** Aucune donnée disponible.  
**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité:

**Réactivité:** Réagit avec l'eau.

#### Stabilité chimique:

**Stabilité chimique:** Le produit non durci réagit avec l'eau, l'humidité et les oxydants forts.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**Conditions à éviter:**

**Conditions à éviter:** Matériaux incompatibles, exposition à l'eau ou à un air humide..

**Matériaux incompatibles:**

**Matériaux incompatibles:** Agents fortement oxydants, acides forts, eau, bases, peroxydes.

**Produits de décomposition dangereux:**

**Produits de décomposition spéciaux:** Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium, méthanol.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:**

**[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :**

**Yeux:** Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère ] (RTECS)

**Peau:** Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 3970 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

**Inhalation:** Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >5300 mg/m<sup>3</sup>/4H [Organes sensoriels et sens spéciaux (yeux)-LarmolementPoumons, thorax et respiration-Autres changements] (RTECS)

**Ingestion:** Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 22600 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]  
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 7.01 gm/kg [Comportement- Somnolence (activité généralement réduite)Comportement-Coma] (RTECS)

**Propriétés mutagènes:** Des effets mutagènes ont été observés lors de tests sur des animaux de laboratoire.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité pour l'environnement:**

**Écotoxicité:** Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

**Évolution dans l'environnement :** Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Description des résidus:**

**Élimination des déchets:** Consulter les directives US EPA listées dans 40 CFR Partie 261.3 pour obtenir les classifications des déchets dangereux avant toute évacuation. En outre, consulter les exigences ou directives régionales et locales concernant les déchets, s'il y a lieu, pour les respecter. Organiser l'évacuation conformément aux directives de l'EPA et/ou locales et régionales Rincer le fût à trois reprises avant de le recycler, le remettre en état ou l'évacuer. Évacuer l'eau de rinçage d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement en accord avec les réglementations de la gestion des déchets en vigueur.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Nom d'expédition DOT:** non réglementé.

**Classification de danger DOT:** non réglementé.

**Nom d'expédition IATA:** non réglementé.

**Numéro ONU IMDG :** non réglementé.

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:**

**SARA:** Ce produit ne contient aucune substance chimique devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372).

**Proposition 65 de Californie:** La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] :  
Ce produit ne contient aucune substance chimique Proposition 65.

**[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :**

**État de l'inventaire TSCA:** Énuméré

**Canada DSL :** Énuméré

**SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2  
Danger d'incendie HMIS: 1  
Réactivité selon HMIS: 1  
Protection personnelle selon HMIS: X

<b>Danger pour la santé selon</b>	<b>2</b>
<b>Danger d'incendie</b>	<b>1</b>
<b>Réactivité</b>	<b>1</b>
<b>Protection personnelle</b>	<b>X</b>

Fiche signalétique créée le: Janvier 08, 2014

Fiche signalétique révisée le: Octobre 26, 2016

Notes de révision de la fiche signalétique: Format Update

**Format FS:****Déni de responsabilité:**

Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.